

LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE & LA RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de thérapeute du sport. Votre garantie couvre le paiement des dommages-intérêts et des frais juridiques liés à une réclamation.

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise) pourriez avoir causés à une personne en raison de vos activités ou de situations existantes dans vos locaux. Par exemple, un client pourrait glisser et tomber sur un sol mouillé et se blesser ou vous pourriez causer des dommages au domicile d'un client ou à la clinique ou à l'établissement où vous exercez.

Faits saillants de la couverture:

La responsabilité civile professionnelle	
Formulaire de politique	Réclamation faites
Frais juridiques en cas de plainte déposée auprès d'un organisme de réglementation	175 000 \$ par réclamation/agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle (excluant les abus)	210 000 \$ par réclamation/agrégé
Remboursement des frais juridiques pour se défendre contre une allégation d'abus	100 000 \$ par réclamation/agrégé
Fonds de thérapie et de conseil	25 000 \$ par réclamation/ 50 000 \$ agrégé
Perte de revenus	1 000 \$ par jour
Perte de documents	50 000 \$ par réclamation/ 100 000 \$ agrégé
Période de déclaration prolongée	Inclus
Aide juridique	Inclus

La responsabilité civile générale

Formulaire de politique	Par événement
Blessures corporelles et dommages matériels	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile pour préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Frais médicaux	25 000 \$ par personne
Responsabilité civile des locataires	2 000 000 \$
Responsabilité de l'employeur	2 000 000 \$
Passif au titre des avantages sociaux	1 000 000 \$

Options de couverture:

Thérapeute du sport	
La responsabilité civile professionnelle & la responsabilité civile générale	5 000 000 \$ par réclamation 5 000 000 \$ par période de police
Thérapeute du sport employé par une équipe de sport professionnel ou sous contrat avec une équipe de sport professionnel	
La responsabilité civile professionnelle & la responsabilité civile générale	1 000 000 \$ par réclamation 3 000 000 \$ par période de police OU 5 000 000 \$ par réclamation 5 000 000 \$ par période de police

Définitions de la couverture:

Frais juridiques en cas de plainte déposée auprès d'un organisme de réglementation

Couvre les frais juridiques liés à la nécessité de comparaître à une audience disciplinaire auprès d'un organisme de réglementation ou d'une organisation professionnelle. En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une défense de qualité supérieure. Par exemple, une plainte pour faute professionnelle, incompétence ou incapacité

Remboursement des frais de défense criminelle

L'assurance rembourse aux assurés les frais de défense liés à une action intentée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Fonds de thérapie et de conseil

Cette protection comprend un financement maximal de 25 000 \$ par réclamation/50 000 \$ par période d'assurance pour la réadaptation d'une personne qui, alors qu'elle était une patiente ou une cliente, a subi des abus dans le contexte de la pratique d'un thérapeute du sport assuré.

Perte de revenus

Si l'on vous demande d'assister à un procès, à une audience préliminaire ou à un appel pour aider à la défense de votre réclamation, ce qui nécessite un arrêt de travail, vous serez remboursé pour votre perte de revenus à hauteur de 1 000 \$ par jour.

Perte de documents

La garantie couvre le remplacement des documents papier perdus par un tiers. Par exemple, si un membre perd les dossiers d'un patient ou d'un client, ou si les dossiers sont détruits en raison d'un incendie.

Période de déclaration prolongée

La police comprend une période de déclaration prolongée pour les réclamations en matière de responsabilité professionnelle qui sont découvertes et déposées pour la première fois après que vous avez pris votre retraite et/ou cessé d'exercer, et concernant des actes, des erreurs et des omissions commis avant l'expiration de votre dernière police active.

Aide juridique

Le programme d'aide juridique - Miller Thomson sur appel (Miller Thomson on call) est un service unique conçu pour les membres participant au programme d'assurance de l'ACTS. Miller Thomson offre une consultation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en ce qui concerne les réclamations pour faute professionnelle ou les réclamations potentielles et/ou les enquêtes ou les actions disciplinaires. Des experts juridiques sont à portée de main pour fournir une aide pratique et opportune sur tous les domaines de risque couverts par votre programme d'assurance.

Les avantages de téléphoner :

- Réduire le risque de litige et l'atténuation des risques
- Identifier les problèmes de responsabilité potentiels
- Protéger les informations recueillies et les documents générés par l'enquête contre toute divulgation
- Déterminer la méthode d'enquête recommandée

Ligne d'assistance téléphonique Miller Thomson: 1-800-387-4452

Urgence après les heures de bureau: 647-281-7091

Courriel: mtoncall@millerthomson.com

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Les réclamations doivent être déclarées à : Berkley Canada
À l'attention de : Service des réclamations, Berkley Canada
145, rue King Ouest, bureau 1000, Toronto (Ontario) M5H1J8, ou par courriel : claims@berkleycanada.com.

Comment faire une demande

Veuillez visiter www.cata.bmsgroup.com ou contacter BMS pour souscrire une couverture.

Le programme d'assurance de l'ACTS se renouvelle à la date du 31 décembre, mais les membres peuvent souscrire une assurance à n'importe quel moment pendant la durée du contrat.

BMS Canada Services de Risques Ltée

Sans frais: 1-855-318-6556

Courriel: cata.insurance@bmsgroup.com

Site web: www.cata.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.